RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MASSE DES DOUANES

DOUANES & DROITS INDIRECTS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
LA MASSE DES DOUANES

Le 01.10.2026

SERVICE TERRITORIAL DE CORSE

DÉCISION

DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN FAVEUR DES RESPONSABLES DE CITÉ

La déléguée territoriale de Corse

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes, notamment ses articles 17 et 19 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 portant délégation de compétence pour les marchés de la Masse des douanes ;

Vu la décision de la directrice de l'établissement note N° 23000126 du 15 février 2023 ;

DÉCIDE :

Reçoit délégation de signature pour :
(cocher la ou les cases utiles)

X les états des lieux conformément au titre VIII du règlement d'attribution et d'occupation des logements (formalités d'entrée et de sortie) ;

X les constats en matière de sinistres conformément au titre X du règlement d'attribution et d'occupation des logements (conventions d'occupation-dispositions générales) ;

X les devis d'entretien courant dans la limite d'un montant maximal de 1000 € HT ;

X les bons de livraison et d'intervention ;

Nom – Prénom	Grade	Fonctions exercées Description et localisation
MARYSSAËL Alain	Contrôleur principal	Responsable suppléant de cité à Porto-Vecchio

Cette délégation de signature :

- prend effet à compter du : 1 octobre 2026

- prend automatiquement fin, en cas de cessation de fonctions du délégué territorial ou du bénéficiaire de la délégation.

La déléguée territoriale